



PRÉFET DU VAR

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var

Toulon, le 16 novembre 2021

Service Agriculture et Forêt

Mission Défrichement

Affaire suivie par :
Christine KFOURN
Téléphone 04 94 46 81 94

Courriel : christine.kfourn@var.gouv.fr

**Monsieur le Président du parc naturel
régional de la Sainte Baume**

**Bâtiment Nazareth
2219 CD 80 route de Nans
83640 PLAN D'AUPS LA SAINTE BAUME**

RECOMMANDE AR : 1A 169 968 8873 7

Monsieur le Président,

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous consulter pour avis sur le dossier de demande d'autorisation de défrichement pour la construction d'un **parc logistique** sur la commune de **BRIGNOLES** au lieu-dit : **GRAND CLOS DE LA ROUGE**.

. Le dossier en version numérique (clé USB) comprend :

- le dossier de demande d'autorisation
- l'étude d'impact
- l'étude des incidences NATURA 2000

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis du Parc naturel régional de la Sainte Baume interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai fixé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture, joint au dossier d'enquête publique et transmis au maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoint au chef du Service Agriculture et Forêt

Gildas REYTER